



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Travaux sur les colonnes montantes

Question écrite n° 26544

Texte de la question

M. Thibault Bazin attire l'attention de M. le ministre auprès de la ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, chargé de la ville et du logement, sur le non-respect des dispositions de la loi ELAN relatives aux travaux à effectuer sur les colonnes montantes. En effet, comme le constate le Médiateur national de l'énergie, les gestionnaires de réseau refusent très souvent de faire les travaux de renforcement de la colonne montante lorsqu'ils s'avèrent nécessaires du fait d'une demande d'augmentation de puissance d'un consommateur, alors même que les coûts de ces travaux sont couverts par le TURPE (Tarif d'utilisation des réseaux publics d'électricité). Lorsque le médiateur émet des recommandations, les gestionnaires de réseau répondent qu'ils n'ont pas l'intention de mettre en œuvre ces recommandations. Il vient lui demander ce que le Gouvernement compte mettre en œuvre afin que les travaux de renforcement des colonnes soient effectivement effectués par les gestionnaires de réseaux, que la loi soit respectée afin d'éviter les nombreux litiges et de permettre aux occupants des logements de bénéficier de la puissance adaptée à leurs besoins.

Données clés

Auteur : [M. Thibault Bazin](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (4^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 26544

Rubrique : Logement

Ministère interrogé : [Ville et logement](#)

Ministère attributaire : [Transition écologique et cohésion des territoires](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [11 février 2020](#), page 1028

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)